

L'AMBITION D'INVESTIR L'AVENIR

SOUSCRIVEZ
DU 13 AU 31 MARS
2026



PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

QU'EST-CE QU'UN PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ ?

C'est un dispositif permettant aux salariés d'investir en actions de leur entreprise à des conditions préférentielles.

POURQUOI MON ENTREPRISE ME PROPOSE-T-ELLE CETTE OFFRE ?

Le groupe Legrand souhaite vous associer, en tant que collaborateur, plus étroitement encore à l'avenir du Groupe.

Pour cela le plan d'actionnariat salarié vous permettra de devenir indirectement actionnaire du Groupe, via un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE), à des conditions préférentielles.

C'est l'opportunité de partager non seulement les fruits de nos réalisations, mais aussi la fierté d'appartenir à une entreprise qui avance grâce à l'énergie de chacun.



POURQUOI INVESTIR ?

Vous pouvez acquérir des actions Legrand :

- à des conditions préférentielles,
- sans minimum de souscription,
- avec des facilités de paiement.

LES AVANTAGES DE L'OFFRE

Votre investissement suit le cours de l'action Legrand, et les avantages suivants vous permettent de limiter les risques en cas de baisse et d'augmenter vos gains en cas de hausse.

Une décote de 20 %
sur le prix de référence de
l'action



Jusqu'à 600 € bruts offerts
par Legrand en complément
de votre apport personnel



Le bénéfice des dividendes
éventuels
réinvestis dans le plan

À NOTER

Votre investissement est réalisé dans le cadre du Plan d'Épargne. À ce titre, vous bénéficiez d'une fiscalité avantageuse en contrepartie d'une **période de blocage de 5 ans**, soit jusqu'au 12 mai 2031 inclus.

Il existe néanmoins des cas de déblocage anticipé vous permettant de disposer de vos avoirs avant la fin de la durée de blocage sans perte des avantages fiscaux.

Veuillez-vous reporter à la brochure pour plus de détail.





QUI PEUT SOUSCRIRE ?

- Tous les salariés (CDI, CDD, alternants) ayant au moins 3 mois d'ancienneté, dans une entreprise du groupe Legrand adhérente au Plan d'Epargne Groupe (PEG) ou aux Plans d'Epargne Entreprise des entités concernées, consécutifs ou non, entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 mars 2026 (dernier jour de la période de souscription) et étant toujours présents ce même jour.

COMMENT SOUSCRIRE ?

Rendez-vous sur le site
employeeshareplan.legrandgroup.com/2026 :

- 1) Cliquez sur « Souscrire ou Affecter mon intéressement et / ou ma participation »
- 2) Entrez vos identifiants reçus par e-mail ou par courrier
- 3) Remplissez l'écran de souscription et n'oubliez pas de valider votre souscription au plus tard le 31 mars 2026.

LES DATES CLÉS



Le 11 mars 2026

Fixation du prix de référence
de l'action



Du 13 au 31 mars 2026

Période de souscription



Le 12 mai 2026

Livraison des actions



RENDEZ-VOUS SUR

<https://employeeshareplan.legrandgroup.com/2026> pour en savoir plus.

